

Triel-sur-Seine

***Concertation sur le projet
d'aménagement de la rue du Général
Gallieni***

Destinataires :

Les participants

Auteurs :

Res publica

Date :

18 mai 2016

cr160510 Gallieni réunion 2 v3-def.docx

*Compte-rendu de la deuxième réunion de concertation sur l'aménagement de la rue
du Général Gallieni à Triel-sur-Seine*

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION ET INTERVENTIONS PREALABLES	3
1.1.	ACCUEIL PAR M. JOËL MANCEL, MAIRE DE TRIEL	3
1.2.	RAPPEL DU CADRE DE LA REUNION ET DES INVARIANTS DU PROJET PAR M. MICHEL POIROT	3
1.3.	PRESENTATION DU PROJET PAR VINCENT MARNIQUET.....	4
1.4.	PREMIERS ECHANGES AVEC LA SALLE	4
2.	LE TRAVAIL PAR TABLES.....	5
2.1.	MODALITES	5
2.2.	RESTITUTION.....	5
2.2.1.	Question 1	5
2.2.2.	Question 2	8
2.2.3.	Question 3	8
2.2.4.	Question 4	9
2.2.5.	Question 5	10
2.3.	REPONSES DE LA TRIBUNE	11
3.	CONCLUSIONS	13

1. INTRODUCTION ET INTERVENTIONS PREALABLES

1.1. ACCUEIL PAR M. JOËL MANCEL, MAIRE DE TRIEL

Joël Mancel remercie les participants de s'être déplacés en nombre. Il se dit ravi de les accueillir dans le cadre de la deuxième étape de la concertation sur l'aménagement de la rue du Général Gallieni. Il rappelle que le projet qui va leur être présenté n'est ni arrêté, ni définitif et qu'il est toujours intéressant de recueillir les avis des habitants sur ces questions.

1.2. RAPPEL DU CADRE DE LA REUNION ET DES INVARIANTS DU PROJET PAR M. MICHEL POIROT

Michel Poirot rappelle le cadre de la réunion. Le site dont il est question appartient à l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) qui l'a acquis conformément à la demande de la Ville et suite à une convention de maîtrise foncière, en vue d'y construire des logements. Le projet est inscrit au Programme Local de l'Habitat et au PLU en vigueur.

Il rappelle les invariants du projet :

- 80 à 90 logements à construire dont 40% de logements locatifs aidés.
- L'adressage des immeubles sera sur la rue Gallieni.
- Les vues sur la Seine doivent être préservées.
- Une concertation avec les habitants doit être organisée, comme pour le projet de l'îlot du Théâtre.

Il rappelle les résultats de cette concertation. A la demande des habitants, les 72 places de stationnement qui existent à proximité du théâtre seront préservées. En outre, le rez-de-chaussée du futur bâtiment sera occupé par un équipement médical qui reste à définir. Ces éléments seront intégrés au règlement de consultation à destination des opérateurs immobiliers consultés.

A l'issue de la première réunion, de nombreuses idées ont été remarquées, soit parce qu'elles avaient fait l'objet d'une argumentation convaincante, soit parce qu'elles étaient revenues à de nombreuses reprises dans les propos exprimés à l'oral ou à l'écrit. Parmi ces idées, certains éléments ont déjà été intégrés et/ou feront partie des préconisations pendant la phase d'appel à projets :

- La préservation des vues sur la Seine depuis les logements existants.
- La construction d'un maximum de logements traversant ou à double orientation.
- La construction de 60% de logements en accession à la propriété, avec des propriétaires occupants.

- La construction de petits immeubles de hauteur variée et non pas de blocs trop hauts.
- La préservation d'espaces verts.
- La mise en place de terrasses végétalisées, d'un chauffage sans émission de gaz à effet de serre, de ruches, de boîtes à insectes, etc. sont aussi des propositions qui peuvent être retenues.

1.3. PRESENTATION DU PROJET PAR VINCENT MARNIQUET

Vincent Marniquet présente le projet d'aménagement de la rue du Général Gallieni. Il explique avoir pris en compte les avis exprimés lors de la réunion précédente et présente les grandes orientations qui ont été décidées en conséquence. Il les expose sous forme de plusieurs croquis. L'ensemble de sa présentation est consultable sur la présentation annexée à ce document.

1.4. PREMIERS ECHANGES AVEC LA SALLE

Un participant s'interroge sur la forme des toits des futurs bâtiments du projet. Vincent Marniquet indique que rien n'a été décidé à ce sujet. De son point de vue personnel, les toits en pente sont préférables aux toits plats. On peut également envisager la mise en place de toitures terrasses, qui apportent une certaine plus-value aux logements.

A ce stade de la réunion, **Fabrice Dablin**, de l'EPFIF rappelle aux participants que ce qui leur est présenté aujourd'hui n'est pas un projet définitif mais la transposition graphique des réflexions de la première réunion. Libre aux participants d'imaginer des toits-terrasses ou en pente. L'ensemble des idées sera ensuite analysé et les propositions les plus partagées entre les habitants seront intégrées au projet.

Une habitante demande le nombre de places de parking prévues par type d'appartement. Selon elle, plus les appartements sont grands, plus les chances que les ménages les intégrant possèdent plusieurs véhicules sont élevées. **Gilles Laurent Rayssac** lui répond que les enjeux de stationnement font partie des questions posées aux participants lors de la réunion.

Un participant demande des précisions sur l'accès à la rue Gallieni par les voitures. Vincent Marniquet lui répond qu'il est prévu au projet une voie interne afin de desservir les stationnements souterrains. Les accès piétons se feront Rue Gallieni.

Une habitante demande si les nuisances sonores liées au passage de trains de marchandises à proximité du site ont bien été identifiées. Fabrice Dablin explique que le bruit et la vibration sont les deux sources de nuisances liées au passage des trains. Des études ont été menées par l'EPFIF pour les mesurer. Des capteurs ont été installés pour mesurer le niveau sonore au passage des trains mais aussi des voitures, pendant plusieurs jours. Il reconnaît que les pics correspondent au passage de trains de fret. Ces nuisances ont donc bien été identifiées. Les opérateurs devront les intégrer. Les futurs logements devront respecter un certain nombre de normes. Les architectes en ont l'habitude et des formes de bâtiments capables de s'adapter à ces contraintes existent.

2. LE TRAVAIL PAR TABLES

2.1. MODALITES

Gilles Laurent Rayssac de Res publica présente les modalités de travail collectif. Les 50 participants sont répartis autour de 8 tables par groupes de 3 à 6 personnes. En 45 minutes, il leur est demandé de répondre individuellement et collectivement aux cinq questions suivantes. Chaque groupe a également reçu un document contenant 3 croquis réalisés par Vincent Marniquet : l'un présentant l'ensemble du projet, les deux autres présentant les agrandissements de la section centrale et de la section située après la rue Saint-Marc.

- **Question 1** : Les schémas qui vous ont été présentés tiennent compte à la fois des contraintes que Triel doit respecter et des résultats de la réunion du 4 avril dernier. D'une façon générale, quels sont les commentaires et avis, positifs et critiques, que vous inspirent ces croquis ? Pourquoi ?
- **Question 2** : Tel que le projet est envisagé aujourd'hui sur les croquis, considérez-vous que les vues sur la vallée de la Seine, notamment dans la partie la plus élevée de la rue Gallieni, seront assez ouvertes ? Pourquoi ?
- **Question 3** : Vous pouvez voir, sur les croquis, les entrées et sorties des parkings prévues dans le projet. Ces parkings permettront d'accueillir tous les véhicules des résidents calculés selon le PLU en vigueur (0,5 véhicule par logement aidé, 1,5 véhicule par logement en accession). Relativement au projet et à lui seul, considérez-vous nécessaire de prévoir d'autres places de stationnement ? Pourquoi ?
- **Question 4** : Quels commentaires vous inspirent les espaces publics prévus dans les croquis ? La création d'une crèche (dont le statut et l'opérateur restent à définir) en rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la placette est envisagée. Un autre équipement, sur ce projet, vous semble-t-il nécessaire ?
- **Question 5** : Quels commentaires vous inspirent les espaces verts prévus et/ou conservés, notamment en ce qui concerne leur superficie, leurs futurs usages, leur situation, etc. ?

2.2. RESTITUTION

2.2.1. Question 1

Les schémas qui vous ont été présentés tiennent compte à la fois des contraintes que Triel doit respecter et des résultats de la réunion du 4 avril dernier. D'une façon générale, quels sont les commentaires et avis, positifs et critiques, que vous inspirent ces croquis ? Pourquoi ?

Table 1

Ces croquis semblent respecter le cahier des charges envisagé. Les participants resteront attentifs à ce que la réalisation reste conforme à ce dernier et notamment en

ce qui concerne la hauteur des bâtiments, puisque le respect de la vue sur la Seine depuis les bâtiments déjà existants est un point sensible et essentiel. Par ailleurs, le groupe se réjouit de l'arrivée de jeunes ménages dans le quartier.

Table 2

Le groupe considère que les logements seront trop proches de la voie ferrée et que le terrain est trop étroit et pas adapté à la construction de nouveaux logements. D'après les croquis, les immeubles ressembleront à des blocs de béton ce qui ne correspond pas au style local (meulières, toits, terrasses). L'idée d'une voie partagée entre voitures et piétons leur paraît dangereuse, en particulier à cause de la proximité de la voie ferrée. Les participants font remarquer que le taux de 40% de logements sociaux ne facilitera pas l'intégration des nouveaux arrivants dans le quartier.

Toutefois, les participants trouvent positifs que ces nouveaux logements soient construits à Triel et pas ailleurs.

Une participante demande comment les bâtiments seront protégés des rails.

Table 3

Le groupe n'est pas favorable à l'idée de permettre à des familles avec enfants d'habiter à côté d'une voie ferrée. Pourquoi ne pas plutôt y implanter des bureaux ? En outre les bâtiments blancs dessinés à côté de la déchetterie paraissent plus hauts que les autres (2 ou 3 niveaux ?)

Le groupe envisage d'importants problèmes de circulation dans la rue Gallieni, notamment au niveau du tunnel SNCF où les automobilistes peinent déjà à se croiser. Les habitants demandent la mise en place d'un mur antibruit le long de la voie ferrée ainsi qu'un grillage pour séparer l'aire de jeux de la voie ferrée. Enfin, l'arrière des bâtiments situés dans la partie haute de la rue Gallieni semblent être très encaissés, ce qui pourrait engendrer un mauvais ensoleillement des appartements.

Table 4

Pourquoi ne pas profiter du talus le plus haut pour y construire en contrebas les immeubles et préserver ainsi la vue des habitants des maisons situées en partie basse de la rue Gallieni ? Pourquoi ne pas disséminer davantage les constructions plutôt que les concentrer comme les simulations présentées l'envisagent ? Il faut impérativement limiter les hauteurs des constructions de façon à ce que, depuis la rue, le niveau des bâtiments ne dépasse pas un étage.

Plusieurs autres remarques et suggestions émergent également des contributions individuelles des participants :

- Les bâtiments dessinés sont trop identiques et manquent d'humanité.
- Les bâtiments construits dans le bas de la rue Gallieni doivent être moins hauts que les autres puisque le dénivelé y est moins important qu'ailleurs. De manière générale, pourquoi ne pas profiter des talus les plus hauts pour y construire les bâtiments qui, ainsi, gêneraient moins la vue depuis la rue Gallieni.

- La grande superficie réservée à l'espace vert est une agréable surprise.
- Pendant l'instruction des dossiers de permis de construire, il est indispensable que les habitants aient accès à des documents graphiques : plans de masse, façades, coupes longitudinales et transversales à différents niveaux de la rue Gallieni.

Table 5

Les participants posent plusieurs questions. Quelle sera la distance entre les bâtiments eux-mêmes et entre ceux-ci et la voie partagée. Peut-on envisager une circulation souterraine le long des immeubles ? Ne pourrait-on pas diminuer le nombre de bâtiments ? Pourquoi ne pas les mettre sur la zone verte ? Existe-t-il des difficultés techniques qui justifient ce resserrement ? Tous les bâtiments ont-ils la même importance ? Combien y aura-t-il de logements par bâtiment ? Des places de parking pour les visiteurs sont-elles prévues ? La voie partagée sera-t-elle assez large pour que les voitures puissent se croiser ?

Table 6

Là encore, les contributions du groupe prennent une forme interrogative. Qu'en est-il des vibrations au niveau des appartements, causées par le passage des trains de marchandises, notamment la nuit ? Les murs acoustiques sont-ils vraiment efficaces ? Compte tenu de plusieurs éléments (nuisances sonores, enclavement dû à l'impasse), n'y a-t-il pas un risque de ghettoïsation du quartier ? Le problème de stationnement et de circulation que connaît Triel ne risque-t-il pas de s'aggraver ?

Au sujet du parc, les participants considèrent qu'il permettra au quartier de mieux respirer. Cependant, il pourrait faire l'objet d'un squat, notamment en été (comme sur les quais de Seine) par les habitants ne disposant pas d'un jardin privatif. Il faudrait donc qu'il soit fermé la nuit. Par ailleurs, les habitants craignent que l'espace dédié au parc demeure constructible et fasse un jour l'objet d'un projet similaire à celui du jour.

Table 7

Pour ce groupe, les bâtiments sont trop proches les uns des autres. Les conditions de circulation sur la voie partagée les inquiètent : une seule entrée/sortie, largeur de la voie pour permettre le croisement des véhicules. Quid d'un parking visiteurs ? Par ailleurs, le jardin public représentera-t-il une charge supplémentaire pour la commune ? Combien cela va-t-il coûter ?

Table 8

Selon les participants, les bâtiments existants situés dans le sud de la rue (numéros 3, 5 et 8) n'auront plus de vue sur la Seine. Pourquoi ne pas envisager un aménagement des immeubles « en escaliers » comme à la marina de Cannes et une meilleure répartition des bâtiments en réduisant l'espace dédié au jardin public ? En outre, la sortie des voitures entraînera des problèmes de circulation. Elle serait mieux localisée entre la rue des Murs blancs et le pont. Quid du stationnement des visiteurs ?

2.2.2. Question 2

Tel que le projet est envisagé aujourd'hui sur les croquis, considérez-vous que les vues sur la vallée de la Seine, notamment dans la partie la plus élevée de la rue Gallieni, seront assez ouvertes ? Pourquoi ?

Cette question a été traitée par les groupes 2, 3 et 6.

Table 2

Le groupe considère que les vues depuis le haut de la rue Gallieni ne seront pas assez ouvertes à cause des toits des nouveaux bâtiments.

Table 3

Sur la partie haute de la rue Gallieni, les vues semblent respectées alors que ce n'est pas du tout le cas sur la partie basse. Le groupe demande à avoir accès à une vue en coupe de la rue Gallieni tenant compte du projet, ce qui leur permettrait de mieux se rendre compte des vues. Le faitage des bâtiments ne doit pas dépasser le niveau de la rue Gallieni. Les participants émettent des doutes sur la forme que devraient prendre les toits des nouveaux bâtiments : plats ou en pente ? Ils proposent que les appartements prennent la forme d'un escalier avec des terrasses.

Table 6

Le groupe distingue les différents types de vues permises par le projet :

- La vue depuis des maisons surélevées de la rue Gallieni sera dégagée.
- Depuis le trottoir, le piéton est plus enclavé et la vue sur la Seine pas garantie.
- La vue sur le nouveau Parc inhérent au projet d'aménagement sera agréable si une végétation dense contribue à l'atténuation des nuisances sonores liées aux trains.
- Le toit des nouveaux immeubles ne devrait pas dépasser la vue d'un piéton dans la rue Gallieni.

2.2.3. Question 3

Vous pouvez voir, sur les croquis, les entrées et sorties des parkings prévues dans le projet. Ces parkings permettront d'accueillir tous les véhicules des résidents calculés selon le PLU en vigueur (0,5 véhicule par logement aidé, 1,5 véhicule par logement en accession). Relativement au projet et à lui seul, considérez-vous nécessaire de prévoir d'autres places de stationnement ? Pourquoi ?

Cette question a été traitée par les groupes 2, 3 et 6.

Table 2

Les participants pensent qu'il n'y a jamais suffisamment de places de parking prévues par le PLU. Cela oblige les voitures à stationner dans la rue.

Table 3

Selon les règles du PLU, 105 places seraient prévues pour ce projet. Pour ce groupe, il en manque une cinquantaine puisqu'en général chaque ménage possède deux véhicules.

Table 6

Le PLU n'est pas en adéquation avec la réalité. Les habitants considèrent qu'il faut prévoir une place de parking pour chaque appartement de type studio à F1, et 2 pour les F2 et plus, sans oublier d'ajouter des places pour les visiteurs. Le groupe revient également sur la question de la circulation sur la voie partagée et s'interroge sur la largeur de la voie. Une augmentation du trafic dans la rue Gallieni est à prévoir et il faudra surveiller le nombre d'accidents causés par l'entrée/sortie de l'impasse. Pourquoi ne pas utiliser une partie du parc pour construire un parking ?

2.2.4. Question 4

Quels commentaires vous inspirent les espaces publics prévus dans les croquis ? La création d'une crèche (dont le statut et l'opérateur restent à définir) en rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la placette est envisagée. Un autre équipement, sur ce projet, vous semble-t-il nécessaire ?

Cette question a été traitée par les groupes 1, 4, 5, 7 et 8

Table 1

L'installation d'une halte-garderie permettra de limiter les déplacements en voiture des parents habitants dans la nouvelle résidence Gallieni. Il faudra veiller à ce que le stationnement de véhicules sur la voie douce soit proscrit, tout en prévoyant les livraisons, les emménagements et déménagements. L'accès à la résidence par la rue Gallieni peut être une occasion de ralentir le trafic, voire de le décourager.

Table 4

L'installation d'une crèche si proche des voies ferrées ne relève-t-elle pas de la cruauté mentale ?

Table 5

La création d'une crèche sur le site est une idée satisfaisante dans la mesure où de jeunes familles avec enfants viendront probablement s'installer dans le quartier. Il serait souhaitable d'y ajouter une aire de jeux pour les enfants de 6 à 10 ans. Les participants soulignent la nécessité de rendre ces sites très sécurisés. Il faudra prévoir un parking pour la crèche.

Table 7

La crèche est un point positif car l'absence d'une telle structure à Triel est un vrai problème. Cependant, n'est-il pas dangereux de la construire si près d'une voie ferrée ?

Par ailleurs, la placette à l'entrée du site leur paraît dangereuse. Pourquoi ne pas mettre en place une entrée de parking souterraine pour sécuriser cet espace ? Et pourquoi ne pas installer une deuxième placette à la hauteur de la rue Saint-Marc ?

Table 8

A propos de la crèche, les participants considèrent que construire une aire de jeux au ras des voitures n'est pas une bonne idée. Il faudra penser au stationnement des employés de la crèche et des parents qui y déposent leurs enfants.

2.2.5. Question 5

Quels commentaires vous inspirent les espaces verts prévus et/ou conservés, notamment en ce qui concerne leur superficie, leurs futurs usages, leur situation, etc. ?

Cette question a été traitée par les groupes 1, 4, 5, 7 et 8

Table 1

L'idée de préserver un poumon vert est excellente. Pour le moment, ce boisement est inaccessible mais il devrait pouvoir s'ouvrir au public grâce au chemin piétonnier prévu dans le projet. Il faudrait prévoir également un accès direct au quai des trains en direction de Paris depuis le chemin piétonnier. La surface de l'espace vert paraît significative sur le croquis mais il faudra tenir compte de la réalité de la pente.

Table 4

Le groupe est favorable à la préservation d'espaces verts, à condition qu'ils soient pérennisés et ne servent pas de réserve foncière.

Sur les croquis, les futurs bâtiments semblent être concentrés sur un espace réduit. Les participants préféreraient que les espaces verts soient répartis harmonieusement entre les bâtiments. Quelques arbres rescapés ne doivent pas cacher la forêt... d'immeubles !

Les lilas qui poussent déjà partout sur ce secteur devraient être préservés en bordure des trottoirs.

Table 5

Il serait bon de réduire cette surface au profit du bâti. Ne peut-on pas prévoir des places de parking dans le talus ? A qui reviendra la charge des espaces verts (Ville ou copropriété) ? Le groupe souligne la dangerosité des espaces prévus et la nécessité de clôturer l'espace vert. Enfin, n'y a-t-il pas de carrières sur le site du projet ?

Table 7

Le groupe est favorable à l'idée de conserver des espaces verts et s'interroge sur la superficie et la profondeur du jardin compte tenu du talus important sur cet espace.

Table 8

Pourquoi ne pas utiliser une partie de la surface dédiée aux espaces verts pour construire un parking ? Ou alors pourquoi ne pas réduire cet espace pour mieux répartir les bâtiments ? En outre, l'accès au jardin et à la passerelle menant vers la gare doit être doux et pouvoir accueillir les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

2.3. REPONSES DE LA TRIBUNE

Michel Poirot, Vincent Marniquet et Fabrice Dablin ont apporté des réponses aux nombreuses questions posées par les participants pendant la restitution.

Sur le nombre de logements locatifs aidés, la Ville de Triel n'a pas le choix. Ailleurs, pour des projets similaires, le taux de logements sociaux est plutôt de 30%, conformément à la Loi. Ce site étant la propriété de l'EPFIF, le projet devra contenir 40% de logements sociaux au minimum.

En ce qui concerne la consultation de l'Architecte des bâtiments de France, elle est obligatoire puisque le site se situe à moins de 500m de l'église. Règlementairement, son avis est dit conforme, c'est-à-dire que la Ville devra s'y conformer.

Pour les bâtiments au sud de la rue dont la hauteur inquiète plusieurs participants, ils devraient être constitués de deux étages au maximum, comme les autres. Ils se distinguent du reste car ils sont séparés par la placette et car le parking ne sera pas inséré dans le talus mais au sol. Cependant, la gestion du volume des logements est complètement indépendante de l'insertion des parkings dans le talus. Aujourd'hui, les maisons existantes rue Gallieni en face de ces futurs bâtiments n'ont de toute façon pas de vue sur la Seine du fait de la présence d'un talus.

Concernant l'étalement des bâtiments, la préservation des espaces boisés existants est un parti pris qui entraîne une certaine concentration des constructions sur l'espace le moins boisé qui s'apparente plutôt à une friche. Le projet est ambitieux en termes de développement durable et l'un des objectifs principaux est bien la préservation des espaces naturels.

De nombreux participants ont demandé des précisions sur l'espace entre les bâtiments. Il devrait se situer entre 18/20m pour les plus serrés et jusqu'à 30/35 m pour les autres. Les croquis laissent percevoir une grande densité mais les bâtiments seront bien plus espacés qu'il n'y paraît.

Une question sur la possibilité que l'espace boisé soit en fait une éventuelle réserve foncière a été posée. Il existe une solution pour empêcher cette possibilité : la sanctuarisation par la réglementation. Il faudrait alors faire de ce jardin un espace boisé classé, par une Modification du PLU postérieure au projet de logements.

A ce sujet, une participante demande quelle forme prendra cet espace boisé et si les arbres les plus hauts qui bloquent la vue des riverains habitant en face seront enfin coupés ? Michel Poirot précise que cet espace sera réaménagé et non pas laissé à l'abandon comme c'est le cas actuellement. Les essences les plus intéressantes seront conservées. Concernant la hauteur des arbres, il regrette ne pas pouvoir

apporter de réponse précise à ce stade du projet mais indique que l'objectif est plutôt de laisser la nature faire son travail plutôt que de trop minéraliser les sols.

Sur la proximité de la voie ferrée et les questions de sécurité qui en découlent, cet enjeu a bien été pris en compte dans le projet présenté aux participants. Les premiers bâtiments seront situés au minimum à 25m de la voie ferrée. Des murs antibruit seront mis en place, non seulement pour protéger les appartements des nuisances sonores mais également pour servir de clôture.

Un participant revient sur l'opportunité de construire les bâtiments dans la partie haute de la rue Gallieni plutôt que dans la partie basse comme c'est le cas sur les croquis présentés. Pour lui, cela permettrait de construire des bâtiments plus hauts sans gêner la vue des résidents actuels puisque le talus est beaucoup plus pentu. Cela présenterait en outre l'avantage de pouvoir mettre en place une entrée/sortie de chaque côté des constructions contrairement à l'unique sortie proposée dans le projet actuel. Sur ce dernier point, Vincent Marniquet répond que c'est impossible techniquement compte tenu de la pente du talus et de la proximité des voies ferrées. Plus généralement, l'idée est d'utiliser le talus au maximum pour y installer les parkings et laisser de la place pour les bâtiments habitables. Or ce n'est pas possible dans la partie haute de la rue Gallieni.

Un participant estime que cette réunion de concertation n'en est pas une dans la mesure où les personnes s'exprimant à la tribune tentent de convaincre les participants que leur projet est le seul viable au lieu d'écouter leurs propositions. Pourquoi ne pas avoir présenté plusieurs projets à la fois ?

À ce sujet, voir [paragraphe1.4](#)

3. CONCLUSIONS

Michel Poirot remercie les participants. L'équipe municipale va prendre en compte ce qui ressort des contributions à l'heure de lancer une consultation des opérateurs. Ces derniers vont faire des propositions qui seront soumises aux habitants le moment venu.

Un cahier de consultation sera émis à la fin du mois de mai et les promoteurs consultés en juin. Si plusieurs projets se dégagent, une concertation pourrait être organisée avant que l'équipe municipale face un choix définitif, qui devrait intervenir en fin d'année 2016. Le permis de construire devrait être déposé au début de l'année 2017.

Joël Mancel remercie les participants pour la richesse des échanges. Il revient brièvement sur une question abordée pendant la restitution. Plusieurs participants se sont dits favorables à l'installation d'une crèche dans le quartier. Pourquoi ne pas y ajouter un espace pour les personnes âgées qui manque cruellement à Triel depuis quelques années ?

Les réflexions communiquées par les habitants seront étudiées et intégrées au cahier des charges qui sera soumis aux promoteurs.